

# **Quelle est la démarche à suivre pour devenir coopérateur de l'Opus Dei ?**

Sur proposition d'un fidèle de l'Opus Dei, la nomination d'un coopérateur ou d'une coopératrice est approuvée par les personnes qui coordonnent localement les initiatives apostoliques de la Prélature.

25 mars 2014

La proposition approuvée, la nomination est notifiée à l'intéressé(e) qui devient coopérateur (coopératrice) à partir du jour où elle lui a été signifiée. Ce jour-là, un coopérateur (coopératrice) catholique est en mesure de gagner une indulgence plénière aux conditions habituelles établies par l'Église.

.....

pdf | document généré  
automatiquement depuis [https://  
dev.opusdei.org/fr-ch/article/quelle-est-  
la-demarche-a-suivre-pour-devenir-  
coopérateur-de-lopus-dei/](https://dev.opusdei.org/fr-ch/article/quelle-est-la-demarche-a-suivre-pour-devenir-coopérateur-de-lopus-dei/) (7 août 2025)